

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE

Total délégués présents : 36/64

Pouvoirs : QUILLET Pascal MAILLEZAIS à M. POITIERS Dominique
 GUINOT Bertrand MOREILLES à M. CHARPENTIER Arnaud
 POUZET Michel ST MARTIN DE FRAIGNEAU à M. GATINEAU Dominique

Total représentés : 03/64

Excusés VERGNAUD Benjamin FONTENAY LE COMTE
 DUPAS Laurent LES VELLUIRE SUR VENDEE
 MARQUIS Joseph LE GUE DE VELLUIRE
 LAMY Judicaël LA TAILLEE
 HERNANDEZ Philippe ST MARTIN DES FONTAINES

Total présents et représentés : 39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET BACS – DELIB N°83 – CS DU 18-09-2023

Suite à une avarie imprévisible, afin de pouvoir financer les travaux de réparation du bac dévaseur « 5 abbés », une Décision Modificative du budget Bacs est nécessaire. Il convient donc de mouvementer les comptes suivants :

FONCTIONNEMENT – Budget Bacs

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
61558 (011) : Autres biens mobiliers	25 000,00	74758 (74) : Autres groupements	25 000,00
Total dépenses :	25 000,00	Total recettes :	25 000,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise le Président :

- A effectuer les mouvements de compte précédemment cités par Décision Modificative

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme,
 LE PRESIDENT,
 Arnaud CHARPENTIER
 #signature#